



Règlement 2015 du Challenge du Cantal des Ecoles de Vélo

Article 1 : Ce challenge est ouvert aux catégories Pré-Licenciés / Poussins / Pupilles/ Benjamins, filles et garçons licenciés dans le Cantal.

Article 2 : Ce Challenge prend en compte la totalité des épreuves des Ecoles de Vélo sur route organisées dans le Cantal y compris les Championnats départementaux.

Article 3 : Le challenge comporte 7 épreuves. Pour prétendre au classement les coureurs doivent participer à 5 épreuves minimum. Tous les résultats seront pris en compte pour établir le classement du Challenge.

Dates des épreuves (sous réserve de modifications)
--

28 mars	Prologue du Tour du Cantal Cadets	Saint Mamet la Salvetat	V.C Sansac-Arpajon
19 avril	Prix de la Jeunesse	Giou-de-Mamou	V.C Sansac-Arpajon
02 mai	Prix de la Municipalité	Sourniac	V.C Mauriac
08 mai	Championnats du Cantal	?	?
21 juin	Prologue du Grand Prix de la Ville	Saint-Flour	V.C Pays de Saint-Flour
25 juillet	Prix de la Municipalité	Drugeac	V.C Mauriac
05 août	Prologue du Critérium	Marcolès	V.C Maurs

Article 4 : Les classements par catégorie seront établis par addition de points acquis dans les épreuves retenues selon le barème suivant :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14 et +
Points	25	20	18	16	14	13	12	11	10	9	8	7	6	6

Les points seront attribués par rapport au classement établi par les commissaires de course et transmis au CRCA, à la place réelle obtenue sur la course.

Ex : le coureur qui termine 2^{ème} de la course et 1^{er} Cantalien marque 20 points et non 25.

En cas d'égalité, à l'issue du Challenge, c'est le plus grand nombre de 1^{ère} places qui servira à départager, puis, en cas de nouvelle égalité le plus grand nombre de 2^{ème} places, etc...

Un classement à part entière sera effectué pour les filles et les garçons.

Article 5 : Les vainqueurs de ce challenge se verront récompenser en fin de saison lors de l'assemblée Générale.

Les coureurs récompensés devront être présents lors de cette Assemblée Générale du Comité Départemental Cycliste du Cantal (sauf en cas de force majeure).

Tout litige ou contestation concernant ce challenge sera réglé par le Comité Directeur du Comité Départemental Cycliste du Cantal.

Après chaque épreuve, il est impératif d'envoyer copie de l'état des résultats de tous les coureurs au responsable du Challenge, par mail ou par courrier :

Mademoiselle MALGOUZOU Valérie

La Prugne

15130 GIOU-DE-MAMOU

valerie.malgouzou@orange.fr

06.85.87.07.58